
Lundi 6 février 2023**Pour France Universités, les observations de la Cour des Comptes constituent une base utile à la concertation attendue sur la formation et le recrutement des enseignantes et enseignants**

France Universités a pris connaissance du rapport de la Cour des Comptes sur la formation initiale et le recrutement des enseignantes et enseignants et souscrit à son contenu. Le métier beaucoup perdu de son attractivité auprès de nos étudiantes et étudiants et, si le constat n'est pas inédit, il a pris ces dernières années un tour préoccupant qui oblige à faire l'inventaire des mesures appropriées pour que l'École de la République redevienne le levier d'une ambition nationale.

Le propos, pour la Cour des Comptes comme pour France Universités, n'est ni d'engager de nouvelle réforme de fond, ni d'aller dans le sens d'un empilement de structures qui viendrait ajouter à la confusion. Il est plutôt dans un pragmatisme de bon aloi tenant compte de ce que les difficultés ne se présentent pas partout avec la même intensité.

Il faut assurément, comme le suggère la Cour, donner du temps à la formation des enseignantes et enseignants, singulièrement pour celles et ceux du premier degré, en ouvrant des parcours dédiés et identifiés dès la première année de Licence et se poursuivant dans un Master spécifique, délivré par l'Université. Ce temps doit permettre à la fois la maîtrise des champs disciplinaires enseignés, en particulier les fondamentaux, et, grâce à une alternance bien construite, l'apprentissage des gestes du métier et de la réalité de la classe, dès la Licence.

La Cour a raison de défendre une maîtrise de la formation qui ne réduise pas à deux ans la préparation au métier. Des expériences existent dans de nombreux établissements, de type licence pluridisciplinaire ou parcours préparatoires au professorat des écoles, auxquelles la Cour fait référence et dont on peut tirer parti, sans obérer la possibilité d'en construire d'autres en s'appuyant sur le savoir-faire, l'expérience et l'autonomie de chaque université.

Il importe, inséparablement, de trouver également les moyens d'un accompagnement social approprié à l'intention des étudiantes et étudiants issus de catégories moins favorisées. L'École peut y retrouver sa fonction d'ascenseur social.

Le positionnement du concours interroge mais l'enjeu est bien son architecture et son contenu, qui méritent débat, tant ils pèsent lourdement sur le déroulé et le contenu des formations. L'ouverture de concours spécifiques réservées aux contractuels ayant fait leur preuve est assurément pertinente, à condition de miser beaucoup plus que ce n'est le cas aujourd'hui sur la formation continue, qui peut opportunément être délivrée par les universités, en lien avec les rectorats.

Il est désormais du ressort des ministères compétents de poursuivre le chemin mais l'urgence est là. C'est un choix politique qui est à faire : celui d'investir dans l'Éducation. France Universités est prête à leur apporter sa contribution dans le fil des propositions exprimées depuis plusieurs mois et dont elle trouve, avec satisfaction, la trace dans le présent rapport.